



Animée par

- Véronique SANDRO, Directrice de l'ADIL 57
- Bertrand CHAUVET, Délégué Régional à l'AQC, Délégation de Strasbourg

Les nouvelles technologies, les exigences réglementaires environnementales, les nouveaux modes d'interventions, les demandes des particuliers... les professionnels d'aujourd'hui sont, plus que jamais, confrontés aux aléas d'un chantier. Quant aux modalités de l'assurance, des contrats, elles sont aussi impactées par ces évolutions.

Un moment privilégié d'information vous est proposé pour vous aider à prendre du recul sur des questions essentielles, analyser vos propres risques pour les prévenir au mieux et les régler dans l'intérêt de tous.

► 3 temps forts de l'après-midi (accueil à partir de 13h30)

• 14h00 : Frédéric Henry, Directeur Prévention Construction et Partenariats à l'AQC

Connaître les pathologies récurrentes du bâtiment, c'est aussi les prévenir. A la lumière des indicateurs de l'observatoire régional de la qualité de la construction de l'AQC, Frédéric HENRY dressera un état des lieux des pathologies les plus fréquentes, leur degré de gravité, leur développement à défaut de prise de conscience de la profession sur la qualité des travaux et de vie des usagers.

• 14h40 : Jean-Marc VERDET, Responsable de la branche construction et tout risque chantier au sein du groupe CAMACTE pour le compte de la FFA

Après le passage en revue des grands principes de l'assurance-construction sur ses conditions, son mécanisme, les attestations, le moment crucial de la réception des travaux... Jean-Marc VERDET détaillera la prise en charge d'un sinistre par l'assureur et l'expert. Il clôturera par de l'actualité.

• 16h30 : Roselyne CONAN, Responsable du pôle juridique à l'ANIL

Il est important de négocier le contenu de chaque contrat afin que les éléments essentiels du chantier y figurent. Pour harmoniser le contrat d'assurance avec le contrat qui sera proposé au maître d'ouvrage, Roselyne CONAN présentera les points essentiels du devis descriptif des travaux à la lumière du droit de la consommation et des contrats.

*Vous êtes chaleureusement invités
à un moment de convivialité et d'échanges à l'issue des travaux.*

QUI SOMMES-NOUS ?

L'AQC regroupe 42 organismes membres autour d'une mission reconnue d'intérêt général : prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction. Pour cela, l'AQC élabore de nombreux outils techniques, concrets et pédagogiques destinés à aider l'ensemble des professionnels du bâtiment dans leurs pratiques quotidiennes.

L'ANIL, centre de ressources des 79 ADIL, propose des outils documentaires et techniques, des publications régulières sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières en matière de logement. L'ANIL contribue, en collaboration avec les ADIL, à une meilleure observation de la réalité locale du marché du logement, des mécanismes qui le sous-tendent, des objectifs poursuivis par chacun de ses acteurs et des demandes exprimées par les particuliers. Elle réalise à cette fin des études sur des thèmes d'actualité, diffusées à l'ensemble de ses partenaires.

Les ADIL de la région Grand Est offrent un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières concernant le logement et répondent, chaque année, à plus de 60 000 questions posées par des ménages, locataires, bailleurs, propriétaires, copropriétaires, professionnels, élus sur leurs 7 lieux d'accueil permanents et 52 sites de proximité. Les ADIL ont une mission de service public. Elles réunissent l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, la Caf, des bailleurs sociaux, des professionnels privés et publics concourant au logement et des représentants des usagers. Agréées par l'Etat, elles s'appuient sur le centre de ressources de l'ANIL.

La FFA, créée en juillet 2016, elle réunit la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) au sein d'une seule organisation. Elle rassemble 280 entreprises d'assurances et de réassurance opérant en France. Ses missions : préserver l'ensemble du champ économique et social en relation avec les activités assurantielles, représenter l'assurance auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux, des institutions et des autorités administratives, offrir un lieu de concertation et d'analyse des questions financières, techniques ou juridiques...

VOUS INSCRIRE

Avec le soutien de

